

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie maritime

**Décision n° 15154 du 11 octobre 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie  
du cadre général de la gendarmerie maritime**

NOR : INTJ1725748S

Le commandant de la gendarmerie maritime,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 18332 du 1<sup>er</sup> décembre 2016 (NOR : INTJ1630405S),

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Le maréchal des logis-chef dont le nom suit est promu au grade d'adjudant le 1<sup>er</sup> décembre 2017 :

**Divet Jean-René**                      NIGEND : 120 089              NLS : 5 220 413

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 11 octobre 2017.

*Le général, commandant  
la gendarmerie maritime,  
C. BOYER*